

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Passé sous la forme d'une procédure adaptée suivant décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 pris en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

MAITRE D'OUVRAGE :

Commune de Langrune-sur-Mer
Représentée par son Maire,
22 rue de la Mairie
14830 LANGRUNE-SUR-MER
Tél : 02 31 97 31 36
Courriel : mairie.langrune@wanadoo.fr
Site internet : www.mairie-langrune-sur-mer.fr

MAITRISE D'OEUVRE :



SARL VRD SERVICES.
Représentée par son gérant, M. LEDOS David
11 rue Bel Air
14790 VERNON
Tél : 02.31.85.62.88.
Mobile : 06.61.53.62.83
Courriel : ledos@vrd-services.fr

**MA / 0617, REAMENAGEMENT DE LA LIAISON RD 514/
RUE DU MARECHAL MONTGOMERY**

Date et heure limites de réception des offres

Mercredi 20 décembre 2017 à 16h00

R.C.

Règlement de la Consultation

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

<u>ARTICLE 1 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</u>	<u>3</u>
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
<u>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u>	<u>3</u>
2.1 - DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION	3
2.2 - VARIANTES	4
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT	4
2.5 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	4
<u>ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS</u>	<u>5</u>
3.1 - MAITRISE D'ŒUVRE	5
3.2 - ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION DU CHANTIER	5
3.3 - CONTROLE TECHNIQUE	5
3.4 - SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS	5
<u>ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</u>	<u>5</u>
<u>ARTICLE 5 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</u>	<u>6</u>
5.3 - DOCUMENT A PRODUIRE	6
5.4 DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE CANDIDAT SUSCEPTIBLE D'ETRE RETENU	7
5.5 DOCUMENTS A FOURNIR PAR L'ATTRIBUTAIRE DU MARCHE	7
5.6 –VARIANTES	7
5.7 - USAGE DE MATERIAUX DE TYPE NOUVEAU	7
<u>ARTICLE 6 : JUGEMENT DES OFFRES</u>	<u>7</u>
<u>ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</u>	<u>7</u>
<u>ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>	<u>8</u>
8.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	8
8.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	8
8.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	8
<u>ARTICLE 9 : CLAUSES COMPLEMENTAIRES</u>	<u>8</u>

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article 1 : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La consultation concerne les travaux de réaménagement de la liaison RD 514/ rue du Maréchal Montgomery sur la commune de Langrune-sur-Mer.

1.2 - Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 pris en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

1.3 - Décomposition de la consultation

Allotissement :

L'opération comporte un lot unique.

Tranches optionnelles :

Il n'est pas prévu de tranche optionnelle.

1.4 - Conditions de participation des concurrents

Le marché sera attribué, selon l'offre qui sera retenue :

- soit avec une entreprise unique,
- soit avec des entreprises groupées.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les règles concernant la durée du marché et les délais d'exécution sont fixés dans le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P).

Le démarrage prévisible effectif des travaux est fixé à fin janvier – début février 2018.

2.2 - Variantes

2.2.1 - Variantes exigées par l'acheteur public

Les variantes sont interdites.

2.2.2 - Variantes à l'initiative des soumissionnaires :

Sans objet. Elles sont interdites

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les travaux, objet du présent marché, seront rémunérés dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique et financés.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront mandatées dans un délai de 17 jours et payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 - Conditions particulières d'exécution

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprise ou établissements visés par l'article 36 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

Article 3 : Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

VRD SERVICES
Siège social :
11 rue Bel Air
14790 Verson

Le maître d'œuvre est : **Le gérant de la SARL VRD SERVICES, M. LEDOS David.**
La mission du maître d'œuvre est une mission complète conformément à la loi « MOP » n°85-704 du 12 juillet 1985

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

Sans objet.

3.3 - Contrôle technique

Sans objet.

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Aucune coordination sécurité et protection de la santé, ni aucun plan de prévention ne sont à prévoir pour cette opération.

Article 4 : Contenu du dossier de consultation

Nb : Conformément au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 pris en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, il est rappelé qu'une offre n'a plus à être signée, qu'elle soit sous une forme « papier ou électronique ». A ce titre, le dossier de consultation ne comprend pas d'acte d'engagement.

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- 0 – La fiche de consultation (AAPC) ;
- 1 - Le présent règlement (R.C.) ;
- 2 - Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP); (Indice A du 20/06/2017).
- 3 - Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP); (Indice A du 20/06/2017).
- 4 - Bordereau des prix unitaires (B.P.U.) ; (Indice A du 20/06/2017).
- 5 - Le détail estimatif (D.E.) ; (Indice D du 25/01/2017).
- 6 - Le plan de situation.
- 7 - Le plan projet
- 8 - Les DT et leurs récépissés.

Le dossier est transmis par VRD SERVICES aux entreprises par voie dématérialisée sur simple demande. Aucun envoi au format papier.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Article 5 : Présentation des candidatures et des offres

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées ou à défaut traduites en langue française, ainsi que les documents de présentations associés. Elles seront exprimées en EURO.

Les offres des soumissionnaires seront transmises au format PDF par courriel à **mairie.langrune@wanadoo.fr** et copie à **ledos@vrd-services.fr**. **L'objet de courriel devra mentionner «NE PAS OUVRIR – OFFRE POUR RD 514 « Parking des Pêcheurs ».**

Elle devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement.

5.3 - Document à produire

Le dossier à remettre par les candidats sera placé sous enveloppe cachetée qui contiendra deux sous-dossiers non-cachetés. Il comprendra les pièces suivantes :

5.3.1 Dossier de candidature :

- Conformément à l'article 48 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, les formulaires **DC1 et DC2**, téléchargeables sur le site www.economie.gouv.fr, dûment complétés, ou tout autre document qui comprendra les mêmes renseignements prévus dans ces 2 formulaires.
- copie du ou des jugements dans le cas où le candidat est en règlement judiciaire

5.3.2 Dossier contenant l'offre :

- Le bordereau des prix (B.P.U) : cadre ci-joint à compléter sans modification;
- Le détail estimatif (D.E) : cadre ci-joint à compléter sans modification;

5.4 Documents à fournir par le candidat susceptible d'être retenu

L'ensemble des pièces et justificatifs prévus à l'article 51 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et les attestations d'assurance visées à l'article 1-6.3 du CCAP.

5.5 Documents à fournir par l'attributaire du marché

A l'issue de la procédure et de l'éventuelle mise au point de marché prévue à l'article 64 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, l'acheteur public transmettra un acte d'engagement établi suivant le modèle ATTR11 du Ministère de l'Economie et des Finances. Le candidat retenu le complétera et lui renverra daté et signé, dans un délai de 3 jours ouvrés.

5.6 –Variantes

Sans objet.

5.7 - Usage de matériaux de type nouveau

Sans objet

Article 6 : Jugement des offres

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du critère uniquement du prix.

L'attention du candidat est attirée sur le fait qu'il sera fait usage de l'article 60 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 pour détecter les offres anormalement basses.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit éventuel de négocier avec les soumissionnaires. Cependant, il pourra décider au vu des offres remises, de ne pas négocier et d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations prévus à l'article 5.4. Dès réception de ces documents, les opérateurs économiques non retenus en seront informés par simple courriel.

Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

CF. ARTICLE 5 DU PRÉSENT RÈGLEMENT.

Article 8 : Renseignements complémentaires

8.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard **7 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :**

Renseignements administratifs et techniques :

VRD SERVICES
Siège social :
11 rue Bel Air
14790 Verson
Courriel : ledos@vrd-services.fr

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier 4 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

8.2 - Documents complémentaires

Les documents complémentaires au cahier des charges sont communiqués aux concurrents dans les 4 jours qui suivent la réception de leur demande.

8.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

Aucune visite avec le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre n'est prévue.

Article 9 : Clauses complémentaires

Le tribunal administratif territorialement compétent est le Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Le Duc - BP 536 - Téléphone : 02.31.70.72.72

Toute décision défavorable au titre du présent marché, pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif précité dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification.

Il est également possible de recourir au référé précontractuel jusqu'à la signature du marché.

Les candidats sont informés que toutes les données transmises dans le dossier de consultation sont **STRICTEMENT CONFIDENTIELLES**. Il en va de leur **RESPONSABILITE** dans le cas d'un usage autre que pour formuler leur réponse à la consultation.